

Séance publique du conseil communal du 20 juin 2024

Approbation de l'ordre du jour.

1. Saisine du projet de modification ponctuelle du Plan d'Aménagement Général (PAG) de la commune de Redange/Attert dans la localité de Nagem « rue Principale » ;
2. Saisine du projet de modification ponctuelle du Plan d'Aménagement Général (PAG) de la commune de Redange/Attert dans la localité de Redange/Attert « Op der Schock » ;
3. Approbation d'une demande de morcellement ;
4. Approbation d'actes, de contrats et de conventions ;
5. Approbation de devis ;
6. Approbation de déclarations de recettes de l'année 2023 ;
7. Règlement-taxe relatif à l'utilisation des commodités mises à disposition dans le cadre de l'aire de repos pour motor-homes ;
8. Règlement communal relatif à la gestion des déchets assurée par le Syndicat intercommunal pour la gestion des déchets ménagers du nord et du centre, en abrégé SIDEC ;
9. Règlement communal taxe relatif à la gestion des déchets assurée par le Syndicat intercommunal pour la gestion des déchets ménagers du nord et du centre, en abrégé SIDEC ;
10. OS CARE, Office Social du Canton de Redange : Approbation des Bilans et Comptes de Profits et Pertes de l'exercice 2021 ;
11. Confirmation d'un règlement d'urgence pris par le collège échevinal ;
12. Approbation de différentes modifications budgétaires ;
13. Allocation de bons cadeau à faire valoir à la kermesse de Redange/Attert ;
14. Délibération concordante – participation à l'appel à projet de l'Etat pour des bornes de recharges pour voitures électriques ;

Toutes les décisions à part celles relatives aux points de l'ordre du jour numéros 5,8,9 et 12 ont été prises à l'unanimité.

Saisine du projet de modification ponctuelle du Plan d'Aménagement Général (PAG) de la commune de Redange/Attert dans la localité de Nagem « rue Principale »

Saisine du projet de modification ponctuelle du PAG au lieu-dit « rue Principale » à Nagem, sis commune de Redange, section B de Nagem, sur des fonds inscrits au numéro 205/2342,205/3095 et 205/3096 du cadastre, sous les conditions :

- de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain,
- de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles et
- de la loi modifiée du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement en ce qui concerne le RIE (SUP) « évaluation des incidences environnementales ».

Saisine du projet de modification ponctuelle du Plan d'Aménagement Général (PAG) de la commune de Redange/Attert dans la localité de Redange/Attert « Op der Schock »

Saisine du projet de modification ponctuelle du PAG au lieu-dit « Op der Schock » à Redange/Attert, sis commune de Redange, section D de Redange, sur des fonds inscrits au numéro 975/5663 du cadastre, sous les conditions :

- de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain,
- de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles et
- de la loi modifiée du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement en ce qui concerne le RIE (SUP) « évaluation des incidences environnementales ».

Approbation d'une demande de morcellement

Approbation d'un projet de morcellement au lieu-dit « rue du Cimetière » à Lannen, présenté par M. Guy KARTHEISER, directeur de la société Immo Nord Kartheiser S.A. de L-9160 Ingeldorf, 8, rue d'Ettelbruck, concernant des fonds sis à Lannen, inscrits au cadastre de la commune, section A de Lannen, numéro 49/1748 au lieu-dit « rue du Cimetière ».

Approbation d'actes, de contrats et de conventions

- Approbation d'un contrat de bail du 7 juin 2024 par lequel l'Administration communale de Redange/Attert prend en location pour une durée de 9 ans consécutives, la propriété immobilière ci-après, sise sur le territoire de la commune de Redange/Attert, inscrite au cadastre de la même commune, section D de Redange, à savoir : Partie du no 149/4869, "Redange", pré, d'une contenance d'environ 25 ares, servant de parking public ;
- Approbation du 2e avenant au contrat de bail du 16 janvier 2020, concernant la location d'une surface de bureaux de 57m² située dans le bâtiment de l'Ancienne Justice de Paix, sis commune de Redange, 33, Grand-Rue au prix de 228,00.-€.- par mois et d'un forfait mensuel de 50,00.- € concernant les frais occasionnés par le chauffage et l'eau chaude ;
- Approbation du compromis de vente du 4 juin 2024, par lequel l'Administration communale de Redange/Attert acquiert la propriété immobilière ci-après, sise sur le territoire de la commune de Redange/Attert, inscrite au cadastre de la même commune, section D de Redange, à savoir : Parcellle no 104/6310, "Grand-Rue", place, d'une contenance de 11 ares et 61 centiares ; Parcellle no 104/6311, "Grand-Rue", place, d'une contenance de 2 ares et 98 centiares au prix total de 1.077.680.-€ euros ;
- Approbation de la convention de collaboration concernant la prise en charge des coûts de collecte, de nettoyage, de transport et du traitement de certains produits en plastique, conclue entre la commune de Redange/Attert et Valorlux a.s.b.l. d'Esch-sur-Alzette.
- Approbation de la convention 2024 concernant le service d'éducation et d'accueil couvrant la période du 1 janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Approbation de devis

Approbation du devis du 13 juin 2024, établi par le service technique communal, concernant l'acquisition et l'aménagement de containers pour l'éducation précoce au montant total de 1.738.327,50.-€/TTC.

Approbation de déclarations de recettes de l'année 2023

Approbation de déclarations de recettes de l'année 2023 au montant total de 15.268.928,12.-€.

Règlement-taxe relatif à l'utilisation des commodités mises à disposition dans le cadre de l'aire de repos pour motor-homes

Décision de fixer la taxe forfaitaire relative à l'utilisation des commodités mises à disposition dans le cadre de l'aire de repos pour motor-homes sise rue de la Piscine à Redange/Attert à 50 cents l'unité avec un maximum de 50 unités (25.-€) par utilisateur et par 48 heures.

Règlement communal relatif à la gestion des déchets assurée par le Syndicat intercommunal pour la gestion des déchets ménagers du nord et du centre, en abrégé SIDEC

Approbation d'un nouveau règlement communal relatif à la gestion des déchets assurée par le Syndicat intercommunal pour la gestion des déchets ménagers du nord et du centre, en abrégé SIDEC.

Une copie du règlement adapté peut être demandée auprès du secrétariat communal.

Règlement communal taxe relatif à la gestion des déchets assurée par le Syndicat intercommunal pour la gestion des déchets ménagers du nord et du centre, en abrégé SIDEC

Approbation d'un nouveau règlement communal taxe relatif à la gestion des déchets assurée par le Syndicat intercommunal pour la gestion des déchets ménagers du nord et du centre, en abrégé SIDEC

Une copie du règlement adapté peut être demandée auprès du secrétariat communal.

OS CARE, Office Social du Canton de Redange : Approbation des Bilans et Comptes de Profits et Pertes de l'exercice 2021

Approbation des bilans et comptes de profits et pertes de l'exercice 2021 de l'Office Social du Canton de Redange.

Confirmation d'un règlement d'urgence pris par le collège échevinal

Confirmation d'un règlement d'urgence pris par le collège échevinal en date du 2 mai 2024 concernant la mise en place de mesures supplémentaires relatives au règlement temporaire de la circulation routière sur le territoire de la commune de Redange/Attert à l'occasion de la mise en place de containers et de l'exécution de travaux de tranchée à Redange/Attert.

Approbation de différentes modifications budgétaires

Approbation de modifications budgétaires au montant total de 2.173.687,26.-€ et décision de les financer par la réduction de 2.173.687,26.- € du boni de l'année 2023, de sorte qu'il ne se chiffre plus qu'à 7.597.380,13.-€.

Allocation de bons cadeau à faire valoir à la kermesse de Redange/Attert

Décision d'offrir des bons-cadeaux à faire valoir à la kermesse de Redange/Attert d'une valeur totale de 6 euros à tous les enfants et jeunes résidents âgés de 3 à 15 ans.

Délibération concordante – participation à l'appel à projet de l'Etat pour des bornes de recharges pour voitures électriques

Décision de participer à l'appel à projet de l'Etat pour des bornes de recharges pour voitures électriques en vue d'établir une convention avec un promoteur privé pour l'installation de bornes de recharge pour voitures électriques accessibles au public, sur des parcelles appartenant à la commune et

- de participer à cet appel à projet ensemble avec les autres communes du Canton de Redange ayant également confirmé leur souhait de présenter un projet commun ;
- de charger le Syndicat intercommunal Kanton Réiden de coordonner ce projet au nom de la commune.